



Communiqué de presse

04/01/2012

Financement de la protection sociale : une vraie réforme structurelle

"La compétitivité du coût salarial en France s'est dégradée par rapport à la moyenne de la zone euro entre 2000 et 2010". (Document "[Approche de la compétitivité française – CFDT / CFE-CGC / CFTC / CGPME / MEDEF / UPA](#)" publié en juin 2011)

Ainsi le coût horaire du travail, inférieur de 8% en France par rapport à l'Allemagne en 2000, était, en 2008, supérieur de 10% ! Dans le même temps la désindustrialisation de la France se poursuit, les effectifs industriels ayant chuté de 36% entre 1980 et 2007.

Parallèlement une part de plus en plus importante de la création de richesses est consacrée au financement de la protection sociale assise, de manière quasi-exclusive, sur les revenus du travail, pénalisant ainsi la compétitivité de l'économie française dans un contexte de mondialisation exacerbée.

Le financement actuel de la protection sociale procure de la sorte, un réel avantage concurrentiel aux produits importés.

La CGPME, qui plaide avant tout pour la diminution des dépenses, est donc favorable à un élargissement de l'assiette du financement de la protection sociale permettant d'alléger les charges qui pèsent sur les entreprises tout en faisant contribuer les produits importés au financement de la protection sociale.

Pour autant, la Confédération reste attentive au pouvoir d'achat des salariés. Elle souhaite donc que le schéma retenu aboutisse à une augmentation du salaire net en baissant la part salariale de la cotisation vieillesse.

Jean-François Roubaud, Président de la CGPME, évoquera cette question demain, jeudi 5 janvier à 10h30, lors d'un entretien au Ministère du Travail avec Xavier Bertrand, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé.